DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 20 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq
DATE D'AFFICHAGE 02 juillet 2025	Le vingt-six juin à 20 heures 30,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 15 VOTANTS : 22	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle de la Grange aux Anneaux à Boissy -Sous-Saint-Yon en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire. **Etaient présents :** M. PICHON Jean-Marc – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. FAUCHÉ Fabien – Mme COLLIN Monique – M. CHAMPION Patrick – Mme HEMON Alexandra – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – M. LION Robert – M. LAURENT Eric. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme MOUNOURY Aurélie représentée par M. LOURS Xavier Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max Mme BONNASSEAU Patricia représentée par Mme COURTOIS Cécile M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis M. DORIZON Maurice représenté par Mme PEDRONO Anne-Marie M. DA SILVA Frédéric représenté par M. PICHON Jean-Marc M. GOFF Jullian représenté par M. FAUCHÉ Fabien **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme SCACCHI Anne – Mme BLAIZE Sophie – Mme CAZADE-SAADA Claire – Mme BILIEN Carine. M. FAUCHÉ Fabien a été désigné secrétaire de séance.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Publié le : 01/07/2025 10:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/34298

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8

VU le tableau des emplois

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable de la collectivité,

Considérant que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial en charge de la gestion de l'accueil, de l'état civil et des affaires scolaires.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 01/09/2025.

Il est proposé de nommer stagiaire l'agent en charge de la gestion de l'accueil, de l'état civil et des affaires scolaires.

Cet agent effectuera le stage d'un an prévu dans le statut particulier du cadre d'emploi.

La fin du stage donne suite à une titularisation.

-la rémunération correspondra à l'échelle C1 du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C

Compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à cet emploi de catégorie C, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 374. Indice majoré 370 de l'échelle C1 du grade de recrutement ainsi que l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

L'agent sera affilié à la CNRACL.

- la modification du tableau des emplois à compter du 1er septembre 2025

VU l'avis de la Commission Finances, Budget, Ressources Humaines et Affaires Générales du 24 juin 2025,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DECIDE

Publié le : 01/07/2025 10:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/34298

- **De créer** un emploi permanent à temps complet en charge des affaires scolaires sur le grade d'adjoint administratif territorial appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1er septembre 2025

- **d'approuver** la nomination stagiaire de l'agent en charge de la gestion de l'accueil, de l'état civil et des affaires scolaires et la rémunération selon les dispositions précitées.

- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal - chapitre 012

Le Maire,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Marc PICHON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20250626-DEL2025-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Publié le : 01/07/2025 10:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/34298